

# melesse

L'INFORMATION DE VOTRE VILLE

# mag

DÉCEMBRE 2025

**Belles fêtes  
de fin d'année !**

**Urbanisme**  
Charte de l'urbanisme

**Patrimoine**  
Lavoir la Basse Forge

# sommaire

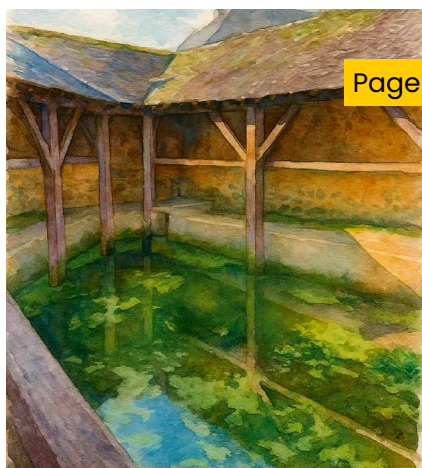
Page 4



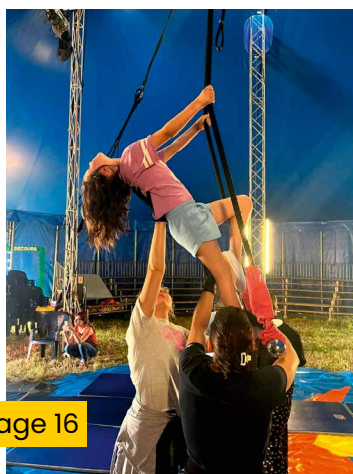
Page 8



Page 12



Page 16



3

**Édito**

4

**En bref**

6

**Sport**

Drainage de la piste  
d'athlétisme  
Refonte des terrains de  
pétanque à la Janaie

7

**Participation**

Budget participatif #5

8

**Urbanisme**

Charte de l'Urbanisme  
Ilôt des Alleux  
ZAC du Feuill

10

**Environnement**

Ruisseaux du Quincampoix  
et de la Haute forge  
Une nouvelle déchetterie  
prévue pour 2027

12

**Patrimoine**

Lavoir la Basse Forge

14

**Culture**

Médiathèque : Des accueils  
de groupe réguliers

16

**Éducation**

École privée Saint-François  
École maternelle publique

18

**Conseils municipaux**

Septembre, octobre 2025

19

**Droits d'expressions**

20

**Agenda**



**M**elesse est et reste très attractive, par ses nombreux commerces et services, par une véritable dynamique associative dans un cadre de vie agréable pour tous.

C'est pour assurer et conforter ceci que le Conseil municipal de novembre a validé, à l'unanimité, la Charte locale de l'Urbanisme. Cette charte a été établie en tant que guide méthodologique et pédagogique pour accompagner tous les porteurs de projets, publics comme privés, intervenant sur la commune. Formalisant les pratiques déjà mises en œuvre en les complétant, cette charte a pour objectif d'encadrer le développement urbain tout en préservant l'environnement et notre cadre de vie. C'est un document de référence qui s'inscrit dans une démarche concertée d'engagement partagé pour construire ensemble une ville agréable pour tous, cohérent avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui reste l'outil réglementaire. Vous trouverez dans ce magazine une présentation de cette Charte d'Urbanisme et de sa démarche.

Dans ce Melesse Mag, il vous est présenté un focus particulier sur les activités non forcément visibles de la médiathèque, et pourtant très importantes, tels les accueils de classes, l'accompagnement de la petite enfance et de publics spécifiques. C'est l'ensemble des activités portées par les agents de la commune et le groupe de bénévoles, qui font de notre médiathèque un espace convivial de rencontres appréciées par toutes les générations.

La création d'une aire de parkour sur le Mail Champ Courtin, à proximité du collège Mathurin Meheut, est le projet retenu de la 5<sup>ème</sup> édition du budget participatif. Il s'agit d'un espace d'entraînement pour le franchissement d'obstacles. Il se met en place en cette fin d'année 2025, et vient enrichir l'offre sportive de la commune. Compte tenu des prochaines élections municipales, l'édition 2026 du budget participatif ne pourra pas être lancée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été installé au cours de l'année 2025. Ceci répond à une obligation réglementaire et a pour objet de renforcer la coopération locale entre les différentes parties prenantes: services de l'État, services sociaux du Département, bailleurs sociaux, forces de sécurité, professionnels du domaine de la jeunesse, de la santé, de la médiation, de la lutte contre les violences. Favoriser la coopération entre les partenaires permet de partager les situations et d'évaluer les dispositifs existants et ainsi prioriser et mieux coordonner les actions en termes de médiation et de prévention.

Par ailleurs dans ce magazine vous trouverez des informations sur des actions récemment réalisées et en cours, telle l'étude du projet de compensation écologique sur les ruisseaux du Quincampoix et de la Haute Forge, et celle de la restauration de l'ancien lavoir communal.

Vous en souhaitant une belle lecture et de belles fêtes de Noël et de Nouvel an.

**Claude Jaouen, maire et son équipe municipale.**



**Bulletin municipal de Melesse 35520**  
**Édité par la ville de Melesse**

Directeur de publication:  
Claude Jaouen, Maire  
Impression: Chat Noir Impressions  
Conception-réalisation: Corinne Mulot  
Service Communication  
Crédits photos: Ville de Melesse,  
Prism Architectes associées/Groupe  
Launay, Design Constructions, Thomas  
Crabot, Quidam Théâtre, Izabelly  
Marques, Hasti Akhavan, Dave Photoz,  
Pierre Becam, Dolo Iglesias  
Tirage: 3700 exemplaires



melesse



www.melesse.fr

## DEVENEZ TIERS SOLIDAIRE ! Un réseau solidaire au bénéfice des enfants

**L'APASE (Association pour l'action sociale et éducative) recherche des bénévoles bienveillants et prêts à s'investir auprès des enfants du territoire de Villejean à Rennes.**

Ces enfants ont besoin d'espaces de respiration et de découverte pour s'extraire de situations familiales parfois complexes et/ou sortir de leur quartier.

Ainsi, l'association recherche des adultes attentifs et bienveillants qui sauront construire des liens sécurisants pour leur permettre de vivre des expériences positives et structurantes.

Ces accueils sont soutenus par des professionnels de l'association qui seront disponibles pour échanger autour de ce qui se vit, tant du côté du tiers solidaire, que de l'enfant et de sa famille.



Ainsi, toute personne ou famille désireuse d'offrir des temps de partage réguliers (journée, week-end...) à un enfant âgé entre 0 et 21 ans (ou une fratrie), peut contacter l'APASE :

PAR COURRIEL  
[tiers.solidaire@apase.org](mailto:tiers.solidaire@apase.org)

PAR TÉLÉPHONE  
**02 30 21 10 20**

## Construction d'un nouvel ossuaire

La procédure de reprise des concessions funéraires abandonnées, engagée en 2020, est désormais finalisée. Trente-neuf concessions ont été réintégrées au domaine communal. La commune a décidé de construire un nouvel ossuaire dans le carré E du cimetière, les ossuaires actuels ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des ossements. Cette opération s'inscrit dans une démarche visant à concilier le respect dû aux défunts et une gestion durable et organisée des espaces funéraires.



Une procédure d'appel d'offre a permis de retenir l'entreprise Rebitec pour la construction de l'ossuaire et la reprise des concessions (dont le démontage des monuments, la mise en reliquaires et le transfert vers la nouvelle sépulture commune). Le budget consacré à l'ensemble des opérations s'élève à 25 000 € par an, sur trois ans, avec une extension possible une quatrième année si nécessaire.

Par ailleurs, une partie de ce budget sera consacrée à la conservation de monuments funéraires présentant un intérêt patrimonial. Cela concerne : deux stèles et huit croix (en granit et métalliques).

Les monuments des anciens Maires, concernés par la procédure de reprise, seront repositionnés au centre du cimetière. Les autres éléments seront réinstallés le long du mur d'enceinte.

Les deux calvaires, très dégradés feront également l'objet d'une restauration.

### Calendrier prévisionnel

**FIN 2025 :** construction du nouvel ossuaire et premières reprises de concessions.

**2026 :** restauration des calvaires, transfert des monuments patrimoniaux et poursuite des reprises.



## Pourquoi votre facture d'eau a changé ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la gestion de l'eau potable est assurée par la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, en remplacement de Véolia.

Ce changement vers une structure publique vise à garantir une gestion transparente et responsable de ce bien commun.

### UNE PREMIÈRE FACTURATION MAJORÉE LIÉE À LA TRANSITION

Sur leur dernière facture, de nombreux usagers ont constaté une hausse de leur facture d'eau et assainissement. Celle-ci s'explique par une situation exceptionnelle et un décalage de facturation : Contrairement aux années précédentes, en décembre 2024, Véolia n'avait pas facturé à l'avance les abonnements du 1<sup>er</sup> semestre 2025 (eau et assainissement). Les usagers ont donc réglé à cette période une facture moins onéreuse, mais aussi incomplète.

La SPL Eau du Bassin Rennais a donc dû reporter cette somme manquante lors de sa première facturation.

Cette régularisation liée à la transition entre les deux opérateurs conduit à une augmentation exceptionnelle de la première facture par rapport à la dernière émise par Véolia.

Le prix de l'eau et de l'assainissement est conservé et les prochaines factures reviendront à des tarifs habituels.

## En cas de difficultés de paiement

Un échelonnement peut être demandé, les équipes d'Eau du Bassin Rennais sont à votre service :

Par téléphone de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi au  
**02 23 22 00 00**

Sur notre agence en ligne  
**[monagence.eaudubassinrennais.fr](https://monagence.eaudubassinrennais.fr)**

Ou par mail  
**[equipeusager@eadubassinrennais.fr](mailto:equipeusager@eadubassinrennais.fr)**

## CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD)

### Renforcer la prévention et la coopération locale à Melesse

Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), a été mis en place par délibération du Conseil municipal.

C'est une instance de concertation, de coordination et de pilotage local des politiques de sécurité et de prévention. Il constitue un espace d'échanges entre les institutions publiques, les acteurs sociaux et éducatifs afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins du territoire et de ses habitants.

Le CLSPD réunit notamment le maire, le préfet, le procureur de la République, les forces de sécurité (police municipale, gendarmerie), les services de l'État (Éducation nationale, services sociaux), certains élus et services du département, les bailleurs sociaux, ainsi que des professionnels œuvrant dans les domaines de la jeunesse, de la médiation, de la santé ou de la lutte contre les violences. Des personnalités qualifiées peuvent également y être associées.

**Le CLSPD a pour objectifs d'observer et diagnostiquer les problématiques locales de sécurité, de favoriser la coopération entre partenaires, de coordonner les actions de prévention (médiation, lutte contre les violences,...) et d'évaluer les dispositifs existants pour ajuster les priorités. Réuni à deux reprises au mois de juin et de septembre 2025, les échanges ont mis en avant plusieurs besoins :**

#### 1. Mieux accompagner les habitants

Intervenir rapidement en cas de difficultés, en associant bailleurs sociaux, gendarmerie, police municipale et services sociaux.

#### 2. Prévenir les addictions

Informier et sensibiliser les jeunes sur les comportements à risque, avec le soutien des établissements scolaires et des forces de sécurité.

#### 3- Veiller à la sécurité dans les collectifs d'habitat

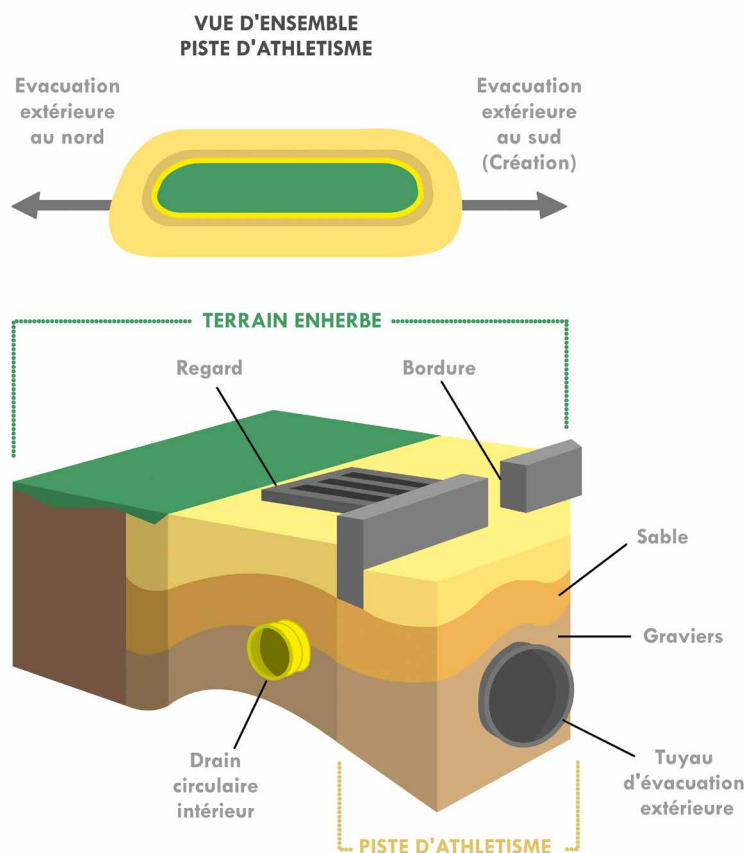
Renforcer le dialogue et la coopération pour préserver la qualité de vie dans ces espaces.



## Drainage de la piste d'athlétisme

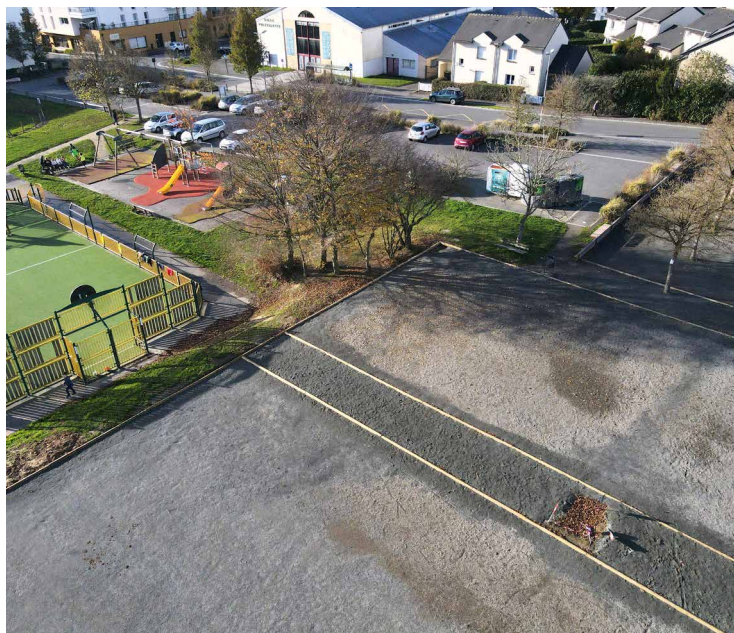
La piste d'athlétisme présentait un problème de drainage, avec un sol restant humide en surface comme en profondeur. Cette mauvaise évacuation de l'eau nuisait à la praticabilité de l'équipement et entraînait des risques de détérioration.

Conscients que la gestion de l'eau est essentielle à la pérennité d'une surface sportive, les services techniques ont entrepris des travaux de drainage destinés à évacuer les eaux excédentaires, principalement d'origine pluviale. Le dispositif mis en place repose sur un système souterrain composé d'un réseau de canalisations et de drains installés dans le sol. Ce système agit sur la pénétration, la circulation et l'évacuation de l'eau. Les travaux se sont déroulés du mois d'août à début septembre, sur une durée totale de trois semaines. Le pourtour de la piste a été creusé sur 40 cm de profondeur, afin d'y intégrer du gravier, un drain intérieur et une couche de sable. Une nouvelle évacuation au sud est venue compléter l'évacuation existante au nord, et plusieurs regards ont été installés pour prévenir tout risque d'engorgement. De multiples saignées de 10 cm ont également été réalisées le long des bordures, facilitant ainsi l'écoulement des eaux de surface. Grâce à ces aménagements, la piste bénéficie désormais d'une meilleure perméabilité, d'une évacuation plus efficace des eaux pluviales, et d'une réserve d'humidité et d'air favorable à la santé du gazon. Le sol est désormais plus stable, plus praticable et rapidement utilisable après de fortes pluies. ●



## Refonte des terrains de pétanque à la Janaie

À la mi-septembre, les services techniques communaux ont entrepris la création de nouveaux terrains de pétanque sur le site de la Janaie, portant leur nombre total à 26 terrains. Ces aménagements respectent les normes officielles (12m de long sur 3m de large).

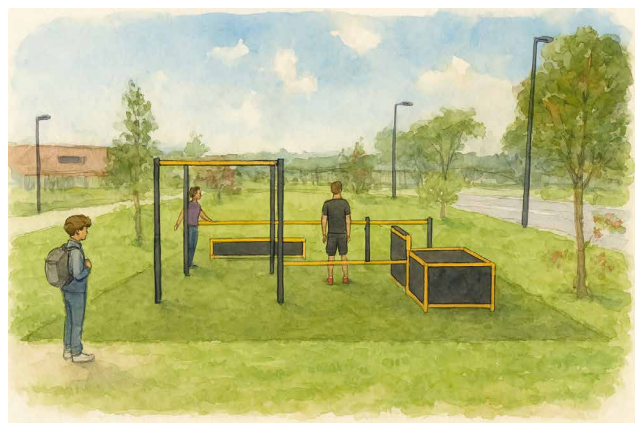


Les travaux ont consisté en un terrassement et un nivellement complets des surfaces, accompagnés de la pose de plaques de soutènement, ainsi que d'un apport en cailloux et en sable. Les anciens demi-rondins servant à délimiter les espaces de jeu ont été remplacés par des éléments neufs, garantissant une meilleure durabilité et un confort de jeu optimal. Pour mémoire, en mars dernier, la détection du champignon *Phytophthora cinnamomi* avait nécessité l'abattage des cyprès situés à proximité des terrains. En concertation avec le Conseil local de la biodiversité, un programme de replantation d'une vingtaine d'arbres a été engagé afin de compenser cette perte végétale. Quatre tilleuls et des arbustes viendront en remplacement de la haie supprimée, recréant ainsi des zones ombragées et contribuant à enrichir la biodiversité locale. 16 à 18 arbres sont quand à eux prévus autour de l'aire de jeux attenante. ●

# BUDGET PARTICIPATIF #5

## Création d'une aire de parkour

Suite à la votation citoyenne du mois de mai, la création d'une aire de parkour a été retenue comme projet lauréat du Budget participatif 2025. Cette nouvelle zone d'entraînement, destinée à la pratique du franchissement d'obstacles, sera prochainement implantée sur le Mail Champ Courtin, à proximité du collège Mathurin Méheut.



### Un aménagement adapté et sécurisé

L'aire s'étendra sur environ 80 m<sup>2</sup>. Le sol sera composé de dalles amortissantes alvéolées en caoutchouc, permettant :

- De niveler la surface.
  - De conserver la perméabilité du terrain.
  - D'assurer de bonnes conditions de pratique.
- Ces alvéoles favoriseront également la pousse de l'herbe tout en offrant des propriétés antidérapantes pour les utilisateurs. Les équipements occuperont un espace de 5,2 m x 5,6 m. Les agrès, en acier galvanisé et contreplaqué imperméable, présenteront des hauteurs allant de 0,35 m à 2,15 m. Toutes les arêtes sont arrondies afin d'assurer un haut niveau de sécurité. ●



### Exemples de figures envisageables

Cette installation permettra d'effectuer un large panel de mouvements caractéristiques du parkour, parmi lesquels :

**Drop and landing** : sauter d'une hauteur et amortir la réception.

**Precision jump** : saut précis vers une cible réduite.

**Monkey vault** : franchissement d'un obstacle en ramenant les jambes sous le corps.

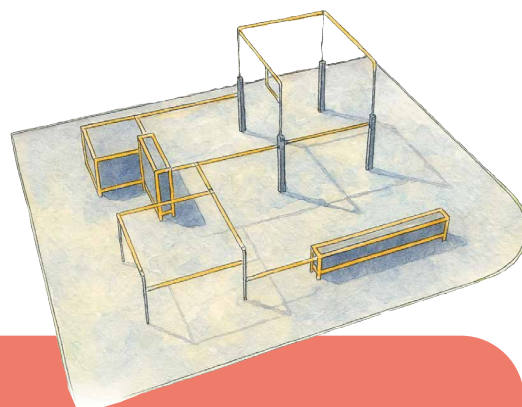
**Lazy vault** : passage latéral au-dessus d'un obstacle à l'aide d'une main.

**Tic tac to precision** : rebond sur un mur en direction d'une zone précise d'atterrissage.

**Balance** : progression en équilibre sur une surface étroite.

**Cat leap** : saut vers un mur en l'agrippant avec les mains et en posant les pieds.

**Two handed vault (Regular)** : franchissement avec appui des deux mains. ●



### Coût du projet et réalisation

Le coût total de l'opération, incluant le revêtement, les agrès, la pose, le panneau d'information sur les figures et recommandations d'usage, ainsi que le contrôle réglementaire, s'élève à 24 900 €. Les travaux seront réalisés par la société Playgones, dans le courant de l'hiver.

# CHARTRE DE L'URBANISME DE MELESSE

## Un guide pour un développement harmonieux et durable

La Charte de l'urbanisme de Melesse est un document de référence destiné à accompagner tous les porteurs de projets, publics comme privés, intervenant sur la commune. Véritable guide méthodologique et pédagogique, elle a pour ambition d'encadrer le développement urbain tout en préservant ce qui fait la qualité de vie melessienne : un environnement respecté et valorisé, une harmonie entre nature et bâti, une concertation ouverte avec les habitants et une cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).



### Une boussole commune pour l'avenir

**La Charte n'a pas valeur réglementaire : elle ne remplace pas le PLUi, mais le complète. Elle propose un cadre de réflexion et d'action, fondé sur quatre principes majeurs :**

**Une valeur incitative**, pour encourager les bonnes pratiques d'aménagement dès la prospection foncière.

**Un engagement moral**, partagé entre la commune, les habitants et les acteurs du territoire.

**Un partenariat constructif**, favorisant le dialogue entre la Ville, les promoteurs et la population.  
**Une évolution continue**, adaptée aux nouvelles pratiques d'urbanisme et aux enjeux environnementaux. ●

### Trois piliers pour une ville durable

#### 1. Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel

La nature reste au cœur de l'aménagement du territoire. Chaque projet doit préserver les arbres, la faune et la flore existants, privilégier les essences locales et renforcer les continuités écologiques. L'usage de produits phytosanitaires est à proscrire au profit de solutions naturelles. Le coefficient de biodiversité communal constitue un outil de référence pour mesurer la qualité écologique des ménagements.

#### 2. Créer un cadre urbain harmonieux et de qualité favorisant le bien vivre ensemble

La Charte promeut une densification maîtrisée, respectueuse du patrimoine, du paysage et de l'identité locale. Elle encourage les mobilités douces — pistes cyclables, cheminements piétons, bornes de recharge — et soutient la mixité sociale et intergénérationnelle par la diversité de l'offre de logements. Les espaces partagés, jardins collectifs et projets participatifs contribuent à renforcer le lien social et le bien-vivre ensemble.

#### 3. Concevoir des projets économes en ressources et éco-responsables

Les constructions doivent viser la sobriété énergétique et la réduction de l'empreinte carbone : conception bioclimatique, utilisation de matériaux biosourcés, valorisation du bâti existant, recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse). La gestion durable de l'eau — récupération, infiltration, toitures végétalisées, revêtements perméables — et des déchets, en partenariat avec le Smictom Valcobreizh, complète cette approche responsable. ●



## Un cadre clair et une démarche concertée

La Charte s'applique aux espaces urbanisés et à urbaniser de Melesse. Chaque projet suit un processus de concertation avec notamment une prise de contact avec le service urbanisme dès la phase d'étude, une réunion publique pour informer et recueillir les avis et enfin un suivi de chantier responsable (limitation des nuisances, protection du végétal et information des riverains).

## Construire ensemble la ville de demain

La Charte de l'urbanisme invite chacun — habitants, élus, aménageurs et partenaires — à participer à la construction d'une ville équilibrée, respectueuse de son environnement et soucieuse du bien-être de tous. Plus qu'un document d'orientation, elle est un engagement partagé pour un développement exemplaire et harmonieux. ●

## Ilôt des Alleux

Le Groupe Launay, accompagné du cabinet Prism Architectes, a présenté à la réunion riverains du 15 octobre un projet résidentiel rue des Alleux portant sur la réalisation de vingt-huit logements. L'opération prévoit la construction d'un bâtiment en L, composé de 17 T2, 10 T3 et 1 T4. L'accès piéton sera situé au nord, tandis que l'entrée des véhicules s'effectuera depuis la rue des Alleux.

Le stationnement comprendra trente places, dont vingt-sept en sous-sol et trois en extérieur, complétées par une poche de trois places sur l'impasse du Verger.

Le projet se distingue par une architecture à échelle humaine : volumes en R+1, toitures à double pans, matériaux biosourcés et teintes douces (beige, terre, blanc). Le bois et l'ardoise y occupent une place importante, renforçant l'ancrage du bâtiment dans son environnement. Une attention particulière est portée à la qualité paysagère, avec 38% de pleine terre, des terrasses jardinières et la possible intégration d'un mur végétalisé à l'est. La gestion de l'eau fera l'objet d'une étude

spécifique, incluant la récupération des eaux pluviales.

Le calendrier prévoit une commercialisation au deuxième trimestre 2026. Les travaux, d'une durée estimée à deux ans, devraient s'achever fin 2028. ●



Esquisse non-définitive du projet

## ZAC du Feuill - Ilôts 6, 7,8 et 9

Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier, aménageur de la ZAC du Feuill a présenté les îlots 6, 7, 8 et 9, marquant une nouvelle étape dans la mise en œuvre du projet de quartier. Ces opérations traduisent la volonté d'un développement résidentiel équilibré, associant logements collectifs et maisons individuelles dans un cadre paysager cohérent.

**Sur l'îlot 6**, Néotoa, accompagné du Cabinet d'architecture le Garzic réalisera un immeuble collectif de quatorze logements, organisé en R+2 à l'est et R+1 à l'ouest. Une connexion piétonne sera aménagée vers l'îlot 7 afin d'assurer la continuité des déplacements doux jusqu'à la rue de Montreuil. Les parkings en sous-sol seront ouverts, traités avec des treillis métalliques favorisant l'aération et l'intégration visuelle.

**L'îlot 7** porté par le même opérateur accueillera un bâtiment collectif de quinze logements en R+1, combinant attique et toitures à deux pans.

Un muret en pierre viendra marquer l'angle sur rue, assurant une transition harmonieuse avec l'espace public.

**Les îlots 8 et 9** seront dédiés à treize maisons individuelles, construites par Design Construction et Axce's Habitat. Les façades mêleront pierre et bois, avec des carports et celliers en façade avant, dans une palette de teintes harmonisées. L'ensemble s'inscrit dans une démarche architecturale et paysagère de qualité, conciliant diversité, cohérence et intégration dans le tissu existant. ●

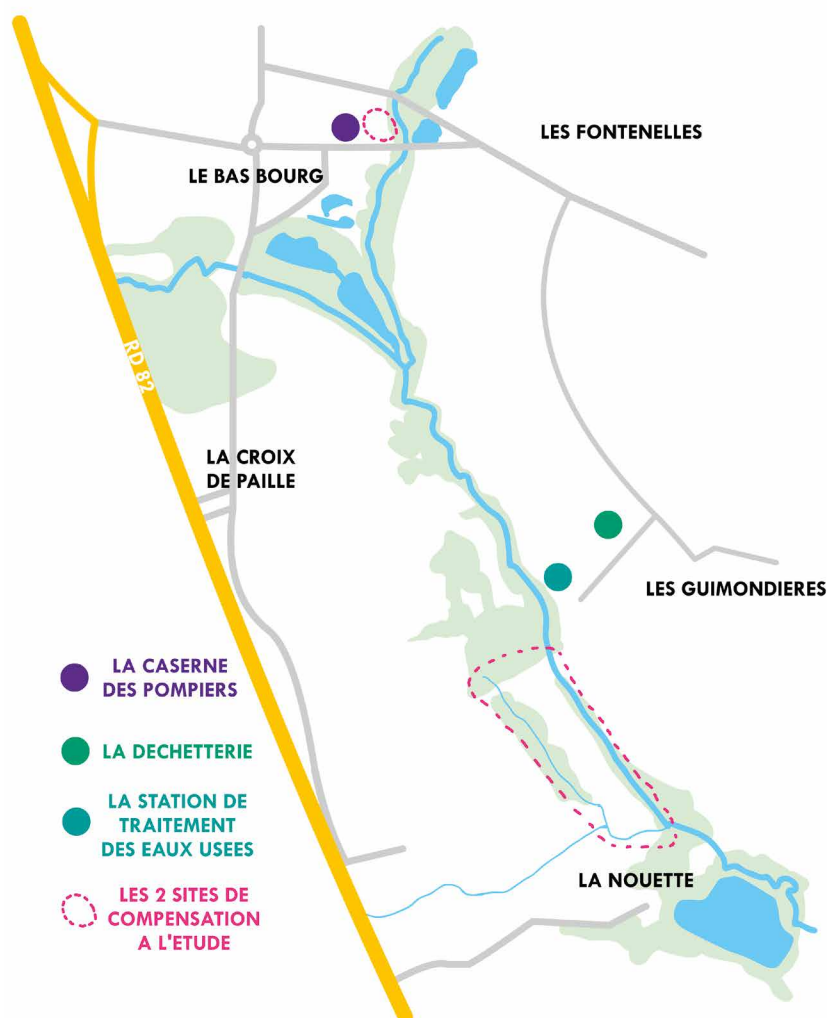


Ilôt 8 : Esquisse non-définitive du projet

# RUISSEAUX DU QUINCAMPOIX ET DE LA HAUTE FORGE

## Diagnostic d'un bureau d'études

Dans la continuité du chantier d'extension de la station de traitement des eaux usées s'inscrit un projet de compensation écologique. Le bureau d'études Ouest Aménagement basé à Le Rheu a livré une étude hydrologique ainsi qu'un inventaire de la faune et de la flore locales. Entre milieu urbain et vallon humide, les deux sites de compensation étudiés traduisent deux visages d'un même territoire: celui d'un environnement marqué par les interventions humaines, mais aussi porteur d'un réel potentiel de reconquête écologique.



### Deux actions pour restaurer l'eau et la vie

Le projet de compensation écologique vise à recréer un hydrosystème fonctionnel, associant un lit majeur inondable à une mosaïque de milieux humides connectés, favorables au retour des espèces végétales et animales typiques des zones humides et des ruisseaux.

#### CELA PEUT SE TRADUIRE PAR 2 ACTIONS MAJEURES:

1. La désimperméabilisation de l'ancienne zone technique communale au nord.
2. Le reméandrage (donner un tracé sinueux naturel) du cours d'eau du Quincampoix en aval de la station, au sud.

# Inventaire et diagnostic des deux sites

## Un site nord artificialisé

Enclavé dans un tissu urbain dense, le site Nord apparaît fortement transformé. Il s'agit d'une parcelle utilisée par le passé comme zone de stockage des services techniques à proximité de la caserne des pompiers. Les sols y ont été remaniés, les surfaces imperméabilisées, et **le ruisseau de la Haute-Forge, rectifié puis partiellement busé, a perdu tout lien fonctionnel avec son environnement**. Le milieu, compartimenté et endigué, a vu ses capacités écologiques s'affaiblir. Pourtant, la nature y résiste. **87 espèces végétales** ont été recensées, témoignant d'une diversité encore vivante, bien que commune. **La présence d'espèces invasives, comme la Lentille d'eau minuscule**, représente un enjeu de gestion. La faune, plus discrète, se compose de **quelques oiseaux généralistes et de grenouilles**, signe que le site conserve un potentiel d'accueil. Les haies et fourrés constituent les derniers refuges et corridors écologiques. Malgré son artificialisation, le site offre une belle opportunité de restauration : désimperméabiliser et redonner à l'eau la place qu'elle a perdue.

## Un site sud plus préservé

Plus au sud, le second site s'étend dans un vallon humide encore préservé, traversé par le ruisseau du Quincampoix. Ici, la nature s'exprime plus librement : **plus de 23 000 m<sup>2</sup> de zones humides abritent 125 espèces végétales, dont une flore hygrophile variée**. Si aucune espèce patrimoniale n'a été recensée, la richesse floristique témoigne d'un équilibre écologique réel, mais menacé par quelques espèces exotiques envahissantes comme le Laurier-palme ou la Renouée du Japon. La faune y trouve des conditions favorables : **25 espèces d'oiseaux, dont quatre d'intérêt patrimonial**, animent le site. Le Martin-pêcheur d'Europe illustre le lien étroit entre le cours d'eau et les milieux humides. **5 espèces d'amphibiens** ont été observées, ainsi que la Couleuvre helvétique et le Grand Capricorne, hôte discret des vieux chênes. Le Quincampoix garde les traces d'aménagements anciens : son tracé rectiligne, son encaissement et sa position perchée l'ont déconnecté du fond de vallon. Pourtant çà et là, le cours d'eau esquisse de légères micro sinuosités, signes d'une tentative de réajustement spontané, d'un lent retour vers un équilibre plus naturel. Son lit d'origine, encore visible, pourrait redevenir le fil vivant du paysage. ●



© Thomas Crabot

Photo de la déchetterie de Liffre, dont la configuration se rapproche du projet prévu à Melesse

## SMICTOM VALCOBREIZH Une nouvelle déchetterie prévue en 2027

**L'**actuelle déchetterie de Melesse, mise en service dans les années 1990, ne répond plus pleinement aux besoins d'une population croissante ni aux exigences environnementales d'aujourd'hui. En 2024, plus de 4 400 tonnes de déchets y ont été collectées pour les usagers du site, à savoir essentiellement les populations de Melesse, La Mézière, Montreuil-le-Gast et Vignoc. Cela représente une moyenne de 327 kg de déchets par habitant. Dans le cadre de son programme de modernisation des équipements, le Smictom Valcobreizh a inscrit la déchetterie de Melesse dans la continuité du projet de La Bouëxière, pour laquelle les travaux sont prévus en 2026. Le futur site sera aménagé en extension de la déchetterie actuelle, à proximité de la station d'épuration. Le Conseil municipal d'octobre 2024 a validé la cession de 9 000 m<sup>2</sup> de terrain au Smictom pour accueillir le projet.

Les prochaines étapes comprendront la désignation du maître d'œuvre et la réalisation des études opérationnelles, programmées pour 2026.

La nouvelle déchetterie, plus vaste et plus fonctionnelle, offrira un meilleur confort d'accueil pour les usagers et facilitera le tri des déchets, améliorant ainsi leur valorisation. Alors que la déchetterie actuelle gère une vingtaine de flux de valorisation, les sites rénovés du Smictom en comptent déjà une quarantaine, et ce chiffre devrait atteindre une cinquantaine de flux à terme, grâce au développement de nouvelles filières.

À l'image des autres déchetteries modernisées, celle de Melesse disposera d'un local dédié au réemploi, où les particuliers pourront déposer leurs objets encore utilisables, et leur offrir une seconde vie.

Ce projet majeur, estimé à environ 1,5 million d'euros, marquera une amélioration significative du service rendu aux habitants. ●

# LE LAVOIR LA BASSE FORGE

## Symbole du patrimoine historique et environnemental communal

L'ancien lavoir situé rue de Chevaigné est un lieu reconnu de l'histoire de la ville. Il illustre le patrimoine social, environnemental et bâti du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Il se trouve aujourd'hui au cœur d'une démarche de valorisation.

### Contexte

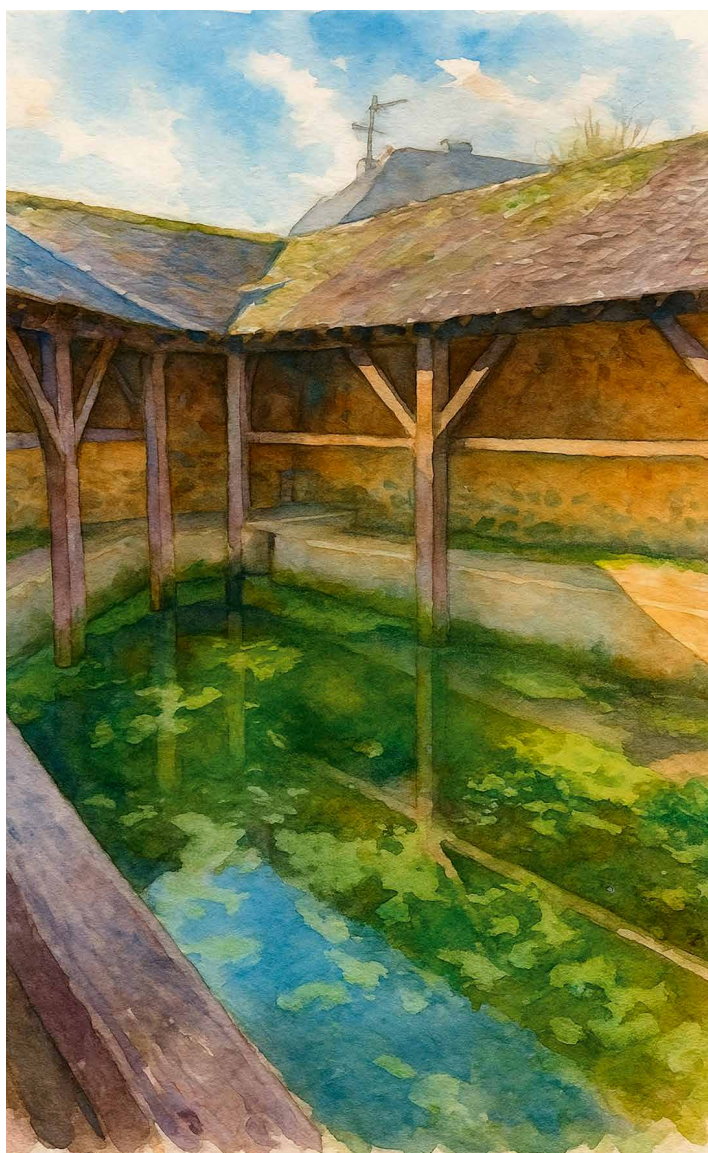
À la suite d'un appel à projets de la Région Bretagne encourageant les actions de valorisation du patrimoine alliant l'eau et la biodiversité, des actions de mise en lumière de ce patrimoine ont été engagées avec pour objectifs de comprendre le chemin de l'eau et son alimentation, et de partager les histoires et représentations au sein de la ville. Il est de plus envisagé, de restaurer le bâti en le rendant plus inclusif pour les personnes à mobilité réduite et d'aménager l'environnement paysager du site.

### Envisager la remise en eau et en état

Afin de garantir la pérennité de l'ouvrage, la remise en eau du lavoir a été étudiée par le cabinet Dervenn. Celui-ci a indiqué que l'imperméabilisation du bassin versant et la réfection de la rue de Chevaigné (trottoir et avaloir) limitent l'alimentation en eau du lavoir. D'autre part, la cuve présente des problèmes d'étanchéité. Les services techniques ont déjà pu intervenir en créant un bouchon de sortie permettant à l'eau de reprendre une place partielle au sein de l'édifice. À la suite d'un appel d'offres, Granulo, maître d'œuvre en construction terre vient d'être sélectionné pour piloter la restauration du bâti. Les travaux prévoient le décaissement du terrain, la réfection de l'étanchéité de la cuve et l'aménagement d'un accès PMR. Parallèlement, un travail de recherche est en cours pour retracer l'historique complet du bâtiment, de ses origines à nos jours.

### Un lieu propice à la faune et à la flore

Sur le plan écologique, un inventaire de la faune et la flore a été réalisé en juin 2024, couvrant l'intérieur et l'extérieur du lavoir. Celui-ci a confirmé la présence de grenouilles, de



Triton palmé



gammes et de tritons palmés. Puis, un travail avec le collège Mathurin Meheut et l'école maternelle publique a permis la fabrication de nichoirs destinés à l'accueil de la faune.

### **Les actions culturelles misent en œuvre**

Une démarche de valorisation culturelle a été initiée afin de raviver ce patrimoine en s'appuyant sur son ancrage mémoriel et ses représentations collectives.

En ce sens, le lavoir était au cœur de la programmation des Journées Européennes du Patrimoine 2024 et 2025 à travers une conférence décalée ainsi qu'un spectacle de lecture théâtralisées par **la compagnie Quidam théâtre**.

Ces dernières lectures s'inscrivaient dans le prolongement d'un travail participatif réalisé avec des melessiens et melessiennes volontaires, dont l'aboutissement fut la création d'un **livret de paroles**. Celui-ci rassemble les témoignages, anecdotes et histoires personnelles de 13 personnes, insufflant une nouvelle mémoire collective à cet édifice.

Ce livret de paroles a été distribué aux participants, partenaires institutionnels et au public des lectures théâtrales lors des JEP 2025. Il est également disponible en consultation à la médiathèque, pour toutes et tous. ●



La Compagnie Quidam théâtre

# Médiathèque

## Des accueils de groupe réguliers

*En dehors des horaires d'ouverture au public, la médiathèque pourrait sembler inanimée. Mais cette apparente tranquillité dissimule une activité soutenue qui ne se limite pas au traitement des collections. Il s'agit de temps dédiés à la préparation des animations et aux accueils de groupes qui franchissent ses portes.*

---

### Les accueils de classes

**Visites libres, accueils animés, Prix des Incorruptibles : tout au long de l'année, l'équipe reçoit les classes et les accompagne dans la découverte du lieu et des collections. Avec près d'une centaine d'accueils dans l'année, ces temps privilégiés permettent aussi d'élargir leurs horizons.**

#### VISITES LIBRES

Bien que la médiathèque soit un équipement de proximité, certains enfants n'ont pas l'occasion de la fréquenter en famille. Les visites libres leur permettent de découvrir les espaces, de se repérer, d'emprunter des livres pour la classe, puis, peu à peu, de s'approprier cet équipement culturel.



#### ACCUEILS ANIMÉS

Les missions de lecture publique dépassent la simple valorisation des collections : elles visent à susciter la curiosité, éveiller l'esprit critique et nourrir les imaginaires. Les thématiques des accueils de classe s'appuient sur les centres d'intérêt ou les compétences d'un médiathécaire, favorisant une transmission incarnée et authentique.

Grâce à la complémentarité de ses membres, l'équipe accueille des classes de la maternelle au CM2.

#### Tour d'horizon des thématiques abordées

Cette année, un travail autour de l'oralité met en avant la lecture à voix haute, complétée par des sessions d'enregistrement. La poésie est célébrée dans le cadre du Printemps des Poètes à travers un atelier d'écriture et une rencontre avec un poète professionnel. D'autres accueils explorent des passerelles entre littérature, sciences et environnement : reconnaissance d'insectes, découverte du cycle de la graine, ou rapprochements inattendus entre Pokémon et biologie ! Les élèves sont également invités à découvrir diverses formes artistiques : projection de courts métrages, place de la musique dans les albums jeunesse, livres pop-up, kamishibai, ou encore exploration de cultures étrangères comme locales, de la littérature japonaise aux légendes de Bretagne.

La richesse de ces propositions, véritables ouvertures vers « des ailleurs », exige un important travail de préparation que l'équipe mène avec conviction.



## La petite enfance

Favoriser l'accès au livre dès les premiers mois constitue une mission essentielle de la médiathèque. Chaque mois, des lectures animées sont proposées aux associations et aux maisons d'assistantes maternelles pour les tout petits (0-3 ans).

Ces séances de lecture s'appuient sur des thématiques adaptées à l'univers des jeunes enfants et sont ponctuées de comptines, jeux de doigts et petites ritournelles qui captent l'attention et instaurent une atmosphère sensible et ludique. Elles se prolongent par des temps d'exploration ou de lecture individuelle, offrant un premier contact sensoriel et autonome avec le livre. ●



## PRIX DES INCORRUPTIBLES

Ce prix littéraire jeunesse, décerné par les élèves de la maternelle au lycée, encourage le goût de la lecture. Après avoir lu, échangé et débattu, les élèves votent pour leur ouvrage préféré.

Le vote se déroule à la médiathèque et l'annonce des résultats est ensuite effectuée dans les classes, moment privilégié permettant de renouer avec les enfants dans leur environnement quotidien. ●

## Les publics spécifiques

La médiathèque porte également une attention particulière à des publics spécifiques, en veillant à adapter ses propositions aux besoins et aux rythmes de chacun.

Elle accueille ainsi, dans un cadre bienveillant, les résidents d'une structure accompagnant des personnes présentant un handicap, **à travers des temps de jeux ou dans le cadre du Prix Facile à Lire**, qui valorise l'accessibilité et le plaisir immédiat de la lecture.

Par ailleurs, un lien avec **les Restos du Cœur** a permis de proposer des lectures pour les enfants lors des campagnes de distribution et de présenter les services de la médiathèque aux adultes, offrant ainsi un relais culturel aux familles. ●

## École privée Saint-François

# Le sport, un chemin pour se découvrir

L'école Saint-François a fait le choix d'intégrer les activités physiques au sein d'un projet global, pensé pour accompagner l'enfant dans toutes les dimensions de son développement. Il ne s'agit pas simplement de sortir ou de bouger, mais à faire de l'expérience un levier de construction personnelle. Ces activités deviennent alors des chemins d'exploration, qui nourrissent la croissance intérieure de l'enfant.

### Cycle 1 – Le cirque

Sous le chapiteau du Cirque Alexandro Klising, les élèves de maternelle ont vécu une véritable immersion artistique. Guidés par des circassiens professionnels, ils ont découvert l'univers du cirque avec une pédagogie attentive et bienveillante. Durant une semaine complète, chacun s'est laissé entraîner dans un rythme soutenu et enthousiasmant : huit heures d'apprentissage par enfant, ponctuées de découvertes théoriques et surtout d'expériences concrètes.

Les petits artistes en herbe se sont essayés à quatre domaines exigeants : l'équilibre sur la boule ou la poutre, la découverte aérienne du trapèze, et les premières acrobaties. En vue de la représentation finale, chaque enfant a été invité à choisir la discipline dans laquelle il se sentait le plus en confiance, révélant ainsi ses préférences, son audace ou sa sensibilité. Il a fallu apprendre à entrer dans une troupe, à prendre sa place, à oser se montrer. Peu à peu, les appréhensions ont été apprivoisées :

la peur du vide, la crainte du regard des autres. Devant un public de 400 personnes, les enfants ont offert un spectacle où leurs numéros se mêlaient à ceux des artistes professionnels présents en soutien. Ensemble, ils ont créé un moment suspendu, une parenthèse magique. ●



### Cycle 2 – Le poney

Vers 6-7 ans, la rencontre avec le poney offre une expérience singulière : entrer en relation avec un être vivant qui communique autrement. Les enfants apprennent à approcher, observer et comprendre cet animal sensible.

Les soins, l'attention au bien-être et la douceur des gestes amènent l'enfant à se décentrer et à considérer les besoins d'un autre. Guider le poney, marcher à son rythme, instaurer la confiance développent responsabilité, maîtrise de soi et délicatesse. Ainsi, l'enfant découvre que la relation se construit dans le respect et l'écoute. ●

### Cycle 3 – Roller et Judo

**Le roller**, à un âge où les enfants commencent à explorer le monde extérieur avec davantage d'autonomie, prend tout son sens. Au-delà de l'équilibre, ce sport leur apprend à anticiper, gérer le risque et évoluer en sécurité. S'équiper correctement, vérifier son matériel,

apprendre à chuter et se relever renforcent leur responsabilité et leur confiance en eux.

**Le judo**, lui, ouvre à la subtilité du rapport à l'autre dans la confrontation contrôlée. Plus qu'un affrontement, c'est une école de stratégie, de finesse et d'intelligence corporelle. Les enfants

apprennent à reconnaître forces et faiblesses, à utiliser l'énergie de l'adversaire, à maîtriser leurs réactions. Le « jeu de la bagarre », encadré et codifié, devient un espace d'apprentissage du respect, du calme intérieur et de la maîtrise de soi. ●

## Charte du binôme professeur des écoles et ATSEM



Cette charte, élaborée à l'initiative de l'école maternelle, est un document cadre qui vise à la fois à mieux définir la collaboration entre les enseignants et les agents territoriaux spécialisés en école maternelle (ATSEM), mais aussi à améliorer le bien-être de l'enfant et le fonctionnement de l'école. Sa genèse est liée à un besoin de clarification et de valorisation des professionnels, au-delà des fiches de postes établies par l'Éducation Nationale et la Ville. **Elle a été signée le 19 septembre dernier par les enseignants, les ATSEM, M. le Maire et l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.**

**L'**écriture de ce document s'est basée sur l'expérience de chaque partie prenante pour mettre en lumière les rôles complémentaires. Son élaboration s'est faite de manière bipartite dans un premier temps pour favoriser la liberté de parole et les questionnements des ATSEM et des enseignants, avant un travail collectif de compilation. C'est un outil d'orientation et de cohésion, permettant aux professionnels d'avancer plus sereinement dans ses missions. En favorisant la clarté des rôles et la reconnaissance mutuelle, cette charte contribue à une école maternelle plus apaisée, plus inclusive et plus humaine.

Il y a également cette volonté de montrer que les missions des ATSEM vont au-delà de l'implication matérielle. En effet, par leur regard attentif et leur présence constante, les ATSEM s'investissent aussi dans les champs pédagogiques et éducatifs auprès des enfants.

### Les grands objectifs de cette charte sont :

#### 1. Assurer le bien-être des enfants

Veiller à leur confort, sécurité affective et physique, et favoriser leur développement harmonieux.

#### 2. Partager une mission éducative

Contribuer ensemble à l'éveil, la socialisation, l'autonomie et les apprentissages des élèves.

#### 3. Favoriser le travail d'équipe

Instaurer une collaboration quotidienne entre le professeur des écoles et l'ATSEM pour garantir la continuité éducative et le bon déroulement des journées.

#### 4. Encourager l'observation des enfants

Identifier leurs besoins, progrès ou difficultés et échanger à ce sujet.

#### 5. Respecter le rythme des enfants

Adapter les postures et accompagnements selon leur âge, développement et besoins spécifiques.

#### 6. Renforcer la relation avec les familles

Participer à l'accueil et à la communication avec les parents, dans le respect des rôles et de la confidentialité.

#### 7. Respecter le cadre institutionnel

Agir selon les obligations définies par l'Éducation nationale et la collectivité.

#### 8. Promouvoir une posture professionnelle

Faire preuve de patience, bienveillance, écoute et maîtrise de soi envers les enfants et les adultes.

Évolutive, cette charte pourra être régulièrement réajustée. Cette initiative locale a su retenir l'intérêt de l'inspection académique, présente lors de la signature. ●



**24 septembre – 20h****Salle des Iris**

Validation du procès-verbal  
du 25 juin 2025.

• Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste non permanent de coordinateur/trice enfance pour un accroissement temporaire d'activité.

**21 Pour – 5 Abstentions**

• Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste d'agent polyvalent du service bâtiment (poste permanent existant). **22 Pour**

**– 4 Abstentions**

• Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste de gestionnaire des ressources humaines. **21 Pour – 5 Abstentions**

• Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste non permanent de technicien(ne) informatique pour un accroissement temporaire d'activité. **Unanimité**

• Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Création d'un poste non permanent d'assistant(e) technique de pôle pour un accroissement temporaire d'activité. **21 Pour**

**– 5 Abstentions**

• Ressources Humaines : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

**Unanimité**

• Ressources Humaines : Document cadre sur l'organisation du temps de travail. **Unanimité**

• Urbanisme : Modification du périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur le secteur de l'Allée Rouge-Côte. **21 Pour – 1 Contre**

**– 4 Abstentions**

• Intercommunalité : Rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

**Prend acte**

• Intercommunalité : Avis sur le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

**25 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote**

• Finances : Recouvrement de créances – Convention partenariale avec le Service de Gestion Comptable de Fougères. **Unanimité**

• Finances : Admissions en non-valeur.

**Unanimité**

• Finances : Mise en place d'une solution de comptabilité analytique.

**Unanimité**

• Finances : Solde de la subvention d'équipement à Espacil Habitat pour les logements sociaux des Jardins du Feuill. **Unanimité**

• Finances : Aménagement de la Route départementale 28 pour l'accès au collège – Sollicitation du fonds de concours communautaire. **Unanimité**

• Finances : Budget annexe

Assainissement collectif – Décision modificative n° 1. **25 Pour – 1 élu**

**ne prend pas part au vote**

• Élections municipales 2026 :

Convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale. **Unanimité**

• Administration générale : Convention intercommunale pour la création et le fonctionnement d'un service mutualisé informatique. **Unanimité**

• Administration générale : Désignation des représentants au sein de la conférence d'entente pour le fonctionnement d'un service mutualisé informatique. Sont élus M. Patrice Dumas et Mme Sophie Le Dréan Quénech'du **25 Pour**

**– 1 Abstention**

• Bâtiments : Signature du contrat CARD-I pour l'extension de l'école élémentaire de Melesse. **Unanimité**

• Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) : Convention d'assistance à la commune de Melesse pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). **24 Pour – 2 élus ne prennent pas part au vote**

• Assainissement : Convention pour l'ajout de parcelles agricoles de Monsieur Jérôme Samson dans le plan d'épandage de la station d'épuration de Melesse. **21 Pour**

**– 5 élus ne prennent pas part au vote**

• Smictom Valcobreizh : Convention de partenariat relative à la gestion technique et financière des points d'apport volontaire collectifs. **25 Pour**

**– 1 élu ne prend pas part au vote**

• Voirie : Adoption du règlement de voirie communale. **Unanimité**

• Éducation : Coût élèves et participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques. **Unanimité**

• Éducation : OGEC – Contrat d'association et subvention 2025.

**Unanimité**

• Éducation : École Diwan de Rennes – Participation financière à la scolarisation des élèves. **Unanimité**

• Commande publique : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Groupement de commandes

– Mission d'assistance technique, administrative, de conseil et d'accompagnement pour le recensement et le recouvrement.

**Unanimité****22 octobre – 20h****Salle des Iris**

Validation du procès-verbal  
du 24 septembre 2025

• Urbanisme : Révision du PLUi – Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et développement durables – PADD.

**25 Pour – 1 Abstention**

• Urbanisme : ZAC DU FEUIL

– Modification du Cahier des Charges de Cession des Terrains CCCT et son annexe le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPÉ) (lots libres). **Unanimité**

• Urbanisme : Vente d'une partie de la parcelle E 1783 au SMICTOM Valcobreizh – Les Guimondières.

**25 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote**

• Administration générale : Règlement intérieur du Conseil municipal

– Modifications. **25 Pour – 1 Contre**

• Administration générale : Convention de mise à disposition d'installations sportives ou de site au bénéfice du SDIS35. **Unanimité**

• Chantier-École : Convention à passer entre la Maison Familiale et Rurale de Rennes – Saint-Grégoire

**et la ville de Melesse. 25 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote**

• Assainissement : Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS) 2024. **Prend acte**

• Assainissement : Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de la Flume et du Petit Bois – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) 2024. **Prend acte**

• Smictom Valcobreizh : Service public des déchets – Rapport d'activité 2024.

**Prend acte**

• Ressources Humaines : Tableau des effectifs 2025 : Suppression, création d'un poste d'agent de restauration.

**25 Pour – 1 Abstention**

• Ressources Humaines : Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG d'Ille-et-Vilaine. **Unanimité**

• Ressources Humaines : Prime de fin d'année 2025. **Unanimité**



Le compte rendu intégral  
des séances sont consultables  
sur le site [www.mellesse.fr](http://www.mellesse.fr)  
et à la mairie.



Cette année 2025 les évolutions nationales et internationales auront généré un climat d'incertitudes. Le niveau de la dette nationale rend difficile la préparation du budget 2026 et les impacts sur le budget des collectivités locales ne seront pas favorables. De véritables défis de cohésion nous attendent. À l'échelle locale, la vie communale pourra cependant compter sur ses atouts de dynamique d'activités économiques et de services, de vitalité associative et d'engagement quotidien des agents municipaux. Aux côtés des élus du Pays de Rennes et de la Communauté de communes, les élus du groupe majoritaire ont participé aux travaux de révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial), du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et du PLH (Programme Local de l'Habitat), documents qui définissent les règles d'aménagement et d'urbanisation que la commune devra prendre en compte demain. Le nouveau SCoT et le PLUi sont des outils clés pour le développement futur de notre commune tenant compte de l'augmentation de la population, des besoins en services publics et de l'urgence climatique. La baisse des budgets publics oblige à innover, à mutualiser les ressources et les moyens, à prioriser les projets qui créent de la valeur collective. Les défis qui nous attendent sont immenses, mais notre commune a toutes les cartes en main pour les relever. En misant sur l'intelligence collective, la culture des décisions partagées, l'audace et la solidarité, nous pouvons transformer les défis de demain en opportunités. Favoriser le bien vivre ensemble pour tous les habitants et favoriser leur accès aux équipements et services, prendre en compte les enjeux du réchauffement climatique en préservant la biodiversité et en limitant l'artificialisation des sols sont des enjeux de l'aménagement urbain de demain. C'est en ce sens que les élus du groupe majoritaire engagés à vos côtés ont travaillé. C'est en prolongeant ceci, en partageant les mêmes valeurs, que doivent se construire les orientations et les actions de demain. En vous souhaitant de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

**Vos élus du groupe majoritaire, Melesse Dynamique, Durable, Solidaire.**  
<https://www.melesse.fr/ma-ville/vie-municipale/vos-elus/>



Melesse doit se développer en respectant son identité, son histoire et son esthétique locale. Nous souhaitons garantir une cohérence architecturale en nous inspirant des maisons traditionnelles qui font partie de notre paysage, afin que les nouvelles constructions s'intègrent parmi celles déjà présentes. Sortir de la logique du « projet par projet » pour aller vers une stratégie à 15 ou 20 ans et permettre ainsi d'anticiper les besoins futurs. Cette concertation globale avec les habitants est indispensable. Il faut surtout élever le niveau d'exigence envers les promoteurs et rendre les projets plus qualitatifs. Créer une « signature » Melessienne, réconcilier développement et cadre de vie, imaginer les logements aidés dans le projet d'urbanisme sans qu'on puisse les différencier. Penser les nouveaux quartiers en les connectant directement au centre ville et pas seulement comme une juxtaposition de logements. L'urbanisme, c'est ce qui façonne notre qualité de vie, nos déplacements, notre environnement.

**Facebook : Ensemble pour Melesse**  
**Insta : ensemblepour2026 – 07 88 78 30 30**

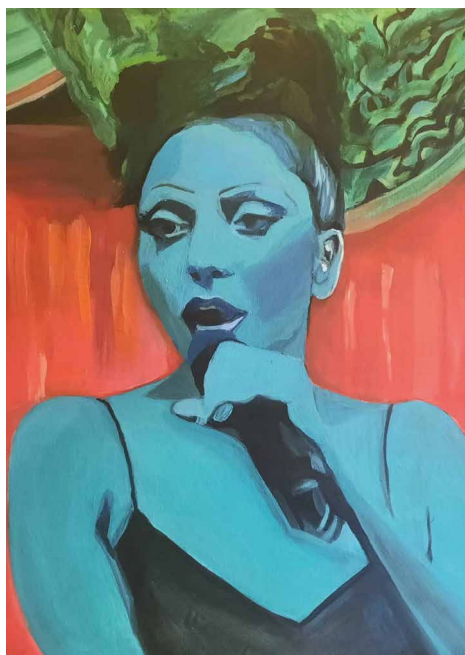


L'année 2025 s'achève, et avec elle, un second mandat qui n'a pas su répondre aux besoins croissants de notre population, notamment en matière de choix budgétaires. Une salle multifonction coûteuse et dont l'usage reste à optimiser ainsi qu'une salle polyvalente qui nécessite des réparations fréquentes ! Ces investissements sont au cœur de nos préoccupations pour l'avenir de notre commune. Fort heureusement, Melesse peut compter sur la vitalité de ses associations et de ses bénévoles, qui créent un lien social indispensable et contribuent chaque jour à la convivialité de notre commune ainsi que sur l'engagement de ses commerçants, acteurs essentiels de la vie locale, dont le savoir-faire nourrit le dynamisme de Melesse. Nous les remercions encore pour le magnifique feu d'artifice offert en septembre dernier ! En cette fin d'année, nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent pour notre ville. Nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année, remplies de sérénité et de joie partagée.

**Yves, Isabelle, Christelle, Marc-Olivier**  
**Melesse – Un nouvel élan**

- •
- prochainement

## À venir sur la commune



**Du 22 novembre  
au 20 décembre**

« Un instant »

Exposition par Hasti Akhavan

Salle Cabu

Ville de Melesse



**Du 4 au 6 décembre**

« Festivités de Noël »

• 4 décembre à 18h

Illuminations

Place de l'église

• 5 décembre de 14h à 22h

Marché de Noël

Salle Le Champ Courtin

• 6 décembre à 18h

Concert de l'ensemble Mze Shina

Église Saint-Pierre

Ville de Melesse



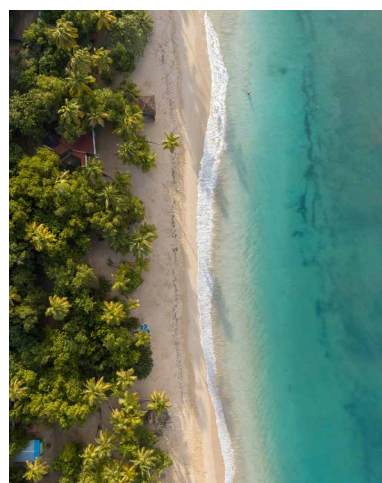
**7 décembre à 14h  
25 janvier à 14h**

Dimanche au coin du jeu

Jeux de société

Salle Christophe Colomb

La Malle Game



**11 janvier à 15h30**

« La Martinique » Ciné-Voyage

Salle O. Simonneau

Club de l'amitié



**17 janvier à 20h30**

« Elles résistent ». Théâtre par la

Compagnie Les combats ordinaires

Salle O. Simonneau

Art et Culture Melesse

**13 décembre à 20h30**

« J'ai toujours rêvé d'être disquaire »

Stand Up musical par Hervé Bellay

Salle O. Simonneau

Art et Culture Melesse



**14 décembre à 15h30**

« Le GR 37 » Ciné-Voyage

Salle O. Simonneau

Club de l'amitié

**31 janvier à 17h**

Concert Jazz par l'ensemble Allegro

Salle O. Simonneau

Allegro



**9 janvier à 19h**

« Vœux à la population »

Salle le Champ Courtin

Ville de Melesse